Charte paysagère
Fiche 1. Que planter à Clavette ?

Arbres

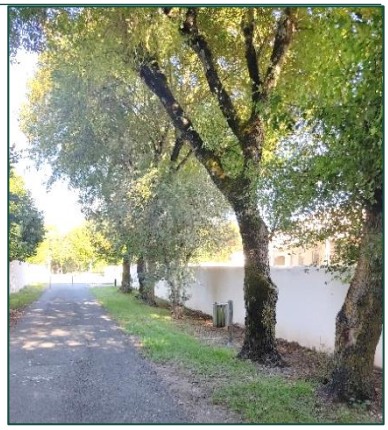

Les arbres peuvent être **caducs*,** c'est-à-dire perdre leurs feuilles en hiver, ou **persistants***, c'est-à-dire les perdre plus régulièrement sur l'année *(palette végétale en fiche 2).*

Leur **durée de vie, différente** selon les espèces, peut varier de 50 ans pour un cerisier, à plus de 500 ans pour un tilleul.

Les arbres permettent d'**apporter de l'ombre** et de **rafraîchir l'air en été**, sont le support d'une certaine **biodiversité**, **participent à l'embellissement** des espaces urbains, et constituent un **patrimoine** culturel et naturel.

Ils peuvent être plantés dans les espaces publics et privés, en respectant les distances de plantation vis-à-vis des mitoyennetés *(cf. fiche 3. Planter et entretenir sa végétation)*.

Arbustes

Les plantations arbustives peuvent être réalisées de façon **ponctuelle**, ou **par groupes**, pour **former des haies par exemple**. Elles permettent de **structurer des espaces** et peuvent accompagner des grillages pour former un système de **clôtures opaques**.

Comme pour les arbres, on retrouve des essences caduques*, et d'autres persistantes* *(palette végétale en fiche 2).*

Plantes grimpantes

Cette typologie a l'avantage de ne nécessiter qu'une **faible surface au sol**. Elles peuvent être installées sur les **hauts murs de clôtures** ou sur les **façades**.

Les plantes grimpantes permettent d'**accompagner le bâti** et de **mettre en valeur le patrimoine**, de créer une **ambiance de village**, ou encore de favoriser une certaine **biodiversité**.

Ces plantations spécifiques nécessitent dans certains cas l'installation de supports (*palette végétale en fiche 2*).

Les plantes vivaces* et messicoles* en pieds de mur

Comme les plantes grimpantes, cette typologie a l'avantage de ne nécessiter qu'une **faible surface au sol**, d'**accompagner le bâti** et de **mettre en valeur le patrimoine**, de créer une **ambiance de village**, ou encore de favoriser une certaine **biodiversité**.

Des plantes vivaces* peuvent être plantées, semées en pieds de murs, qu'il s'agisse des **murs de clôture,** quel que soit leur hauteur, ou des **murs des façades**.

Charte paysagère
Fiche 1. Que planter à Clavette ?

Dans **le centre ancien**, l'étroitesse des espaces publics ne permet pas, sauf exceptions, de plantation arborée. En revanche, des arbres pourront être plantés dans les jardins privés suffisamment vastes.

Les plantations de plantes grimpantes et de vivaces* et messicoles* en pieds de murs sont elles tout à fait adaptées au centre ancien.

Dans **les quartiers des années 1970-2000**, la largeur de certaines rues permet la plantation d'arbres, et parfois même en alignement, ou encore de haies.

Les jardins souvent relativement grands ont encore pour certains d'importants potentiels de végétalisation et les murs peuvent également être végétalisés par des plantations de vivaces* ou des grimpantes si leur hauteur le permet.

Les quartiers post 2010 ont déjà des arbres dans leurs espaces publics, et les jardins privés peuvent être arborés grâce à des arbres au petit développement. Ici aussi, les plantations et semis de vivaces* et messicoles* en pieds de murs sont possibles.

La RD108 et ses abords, à cause de l'importante fréquentation et de l'aménagement futur de la piste cyclable, ne possèdent que peu de potentiels de végétalisation arborée et arbustive. On préférera les plantations de grimpantes, et les massifs de vivaces* et plantes messicoles* qui limiteront l'ambiance aujourd'hui très routière de l'axe.

Dans **les quartiers champêtres**, il est important de préserver et développer la présence végétale et arborée, aussi bien dans les jardins privés que dans les espaces publics. Les accotements enherbés doivent le rester *(revêtements de sols en fiche 4)*.

Enfin, dans **le hameau péri-urbain** de Croix-Fort, les clôtures des jardins donnant sur la piste cyclable peuvent être le support de plantes grimpantes ou de vivaces*. Les jardins privés sont de suffisamment grandes tailles pour être davantage végétalisés, et notamment par des arbres et arbustes, ce qui permettra par ailleurs de réduire l'ambiance routière côté RD108.

Pour aller plus loin

- L'OAP thématique « Paysage et Trame verte et bleue » du PLUi de la CdA de La Rochelle, et surtout les fiches 6 : La végétation, et 8 : Préserver et développer l'armature verte urbaine